



Ypsoroof - Ipsotoit

135 rue montavaux, 7080, Frameries  
065/793325. Entr.:BE0443870515  
Banque CPH IBAN:BBE75  
Compte: BE92 1262 1506 3723

## Devis N°19-341

Date : 23/05/19  
Contact : 0470742703  
Mail:[antobelg@hotmail.com](mailto:antobelg@hotmail.com)

M.Fattoruso Antonio  
rue hector delanois 17  
7033 Cuesmes

### CONDITIONS GENERALES

Tous nos prix s'entendent hors taxes. La T.V.A. applicable pour des maisons de + 10 ans : 6%. La T.V.A. applicable pour des maisons de - 10 ans : 21.00%.

Tous nos coûts sont établis prix rendu franco.

Les Q.P. sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'un contre-métrage. Les montants ne figurant pas dans la dernière colonne ne sont pas repris dans le total, et sont mentionnés à titre indicatif.

En cas d'intervention sur charpente existante, la toiture ne doit pas forcément être parfaitement plane. La couverture peut s'adapter, dans une certaine mesure, aux déformations éventuelles de la charpente pour autant que l'étanchéité soit parfaitement assurée. Les prix lors de démontage ne tiennent pas compte des vices cachés et présument que les éléments cachés sont en bon état. Dans le cas où le M.O. a choisi et/ou acheté lui-même les matériaux, l'entrepreneur se décharge de toute responsabilité pour les vices qui pourraient affecter les travaux de par ce choix. Les travaux de maçonnerie (main d'œuvre et matériaux) sont toujours comptabilisés en régie, sauf stipulation contraire dans l'offre. Travaux en régie suivant qualification selon barème CNC.

#### A fournir par le M O :

- par le M O : 220 V, 20 A.+Eau
- ligne terre conforme aux normes actuelles pour installation photovoltaïque

Validité de l'offre : 15 jours calendrier

Délai d'exécution : à convenir et selon stock disponible chez le fournisseur

Conditions générales de vente, voir en annexe.

**Conditions de paiement au grand comptant :** Bon de commande **20%**, Début des travaux, **60%**, Fin des travaux, **soldé**.

Compte bancaire : BIC CPH : BBE75  
IBAN : BE92 1262 1506 3723

GARANTIE DECENNALE YPSOROOF  
(sur présentation de facture uniquement)

G. RIFUGI, Adm. Délégué

Le client, M.Fattoruso Antonio (maître d'ouvrage)

Les coupoles posées sur une costière de même marque sont garanties 10 ans. (pas de garantie autrement). Le défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure, la débition d'une clause pénale correspondant à 15 % des sommes dues avec un minimum de 125 euros, ainsi qu'un intérêt conventionnel de 12 % l'an, sur toutes les factures en retard et ce à compter de leur exigibilité, tout mois entamé étant réputé échu. Hors les cas de paiements au grand comptant, en cas de paiement par tranches suivant l'avancement des travaux, tout retard de paiement de plus de 8 jours, entraîne de plein droit, sans mise en demeure, la suspension immédiate des travaux jusqu'au règlement intégral des sommes dues, intérêts et frais. Seuls les Tribunaux de l'arrondissement de Mons sont compétents pour connaître des présentes, que ce soient pour des problèmes d'interprétation ou d'exécution. Et la justice de paix du second canton de Mons pour les litiges qui relèvent de sa compétence.